Image not found or type unknown

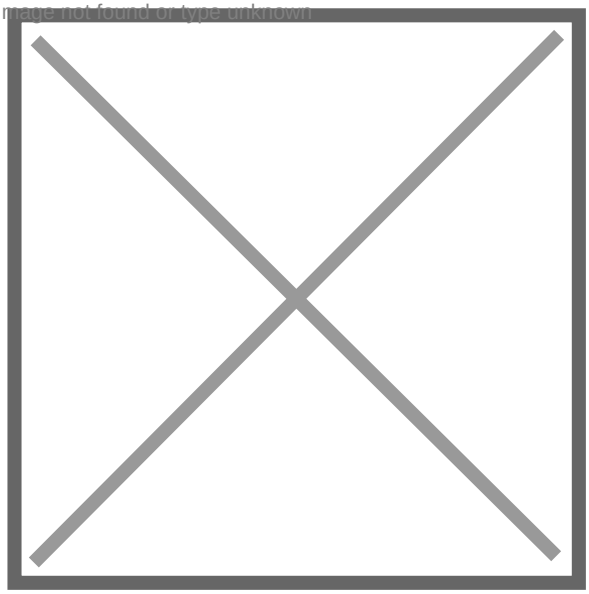

Donation de droit dejouissance d'une maison

Par **CORADO**, le **11/03/2009** à **16:48**

Bonjour
Je suis usufruitier d'une petite maison dont ma fille est nue prpriétaire et dont j'ai financé l'achat.outre les biens dont je lui ai donné en toute propriété
à la mort de sa mère mon ex épouse.
ma seconde épouse 35 ans de vie commune mais mariage récent possède une villa achetée à son nom par mes soins dont elle a fait donation en nue propriété à son fils en en gardant l'usufruit.Ce dernier agé de 45 ans vit ave nous et n'a jamais travaillé.
Vu mon âge 85 ans nous envisageons de vendre sa villa et de nous installer dans la petite maison sus visé dont je suis usufruitier .
Bien qu'elle sera bénéficiaire d'un certain capital lors de cette vente mais du fait qu'elle ne bénéficiera d'une petite retraite je veux la mettre à l'abri du besoin et lui éviter de payer un loyer en mettant à sa disposition en jouissance simplement la dite petite maison et ce en reconnaissance du fait qu'elle s'est loyalement occipée de moi durant 35 ans.
Ma fille est d'accord pour donné la jouissance à ma femme mais je ne voudrais pas qu'ele ai à redire.
Je pense que la simple joissance de la maison est une juste contre partie des soins que ma apportés mon épouse durant 30 ans .
J'aimerai avoir l'avis de personnes compétentes en la matière. Merci d'avance Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés